

mière fois que je le vis, il me parut être un homme prêt à se lancer dans toutes les aventures. Je l'ai d'abord rencontré au Queen College. En discutant diverses questions de placements et d'autres affaires, je fis sa connaissance.

Je lui demandai alors (c'était antérieurement à 1929, ou au début de 1929, peut-être) quelle valeur pouvait avoir cette entreprise de Beauharnois. Elle ne me parut avoir alors aucune valeur, parce qu'il n'y avait pas d'acheteurs pour la vente de l'énergie. Je lui demandai s'il avait des contrats pour la vente de l'énergie. Il répondit par la négative. Il parla d'Américains qui devaient venir s'établir sur le fleuve alors que l'entreprise serait lancée. Je lui dis: A quoi serviront-ils, si vous n'avez rien de définitif? "Je crois que j'ai employé le mot que vous m'avez demandé de répéter "moonshine". "Cela ne vous mènera à rien. Cela n'a aucune valeur". "Oh, bien," dit-il, nous avons un contrat en vue". Je répliquai: "Où et comment". Je n'en avais jamais encore entendu parler. Il répondit qu'il s'agissait de la compagnie hydroélectrique d'Ontario. Je dis: "Pourquoi ne faites-vous pas signer pour avoir quelque chose de solide". Sa réponse fut:

"Howard Ferguson ne le laissera signer que lorsqu'il aura obtenu \$200,000". Je n'ajoutai rien et n'entendis plus parler de la Beauharnois pendant longtemps.

M. Swezey a saisi la première occasion pour nier catégoriquement cette affirmation. Bien que pensant que ce passage du témoignage du sénateur Haydon ne se rapportait aucunement au sujet de l'enquête, le comité a décidé de recevoir le témoignage de l'honorable Howard Ferguson, alors en Angleterre, après qu'il eût demandé par câblogramme la permission de se faire entendre.

L'hon. M. Ferguson est venu au Canada. Il a déclaré dans son témoignage qu'il était venu à ses propres frais et il a nié catégoriquement qu'une telle conversation ait jamais eu lieu avec M. Swezey ou tout autre. M. Swezey et M. Ferguson ont rendu témoignage au sujet des deux seules occasions où ils se soient rencontrés. Chaque fois, des gens éminents et de haute réputation étaient présents. Sur ce point, leur témoignage concorde. Il est aussi à noter que, bien que le sénateur Haydon ait dit d'abord que M. Swezey a prononcé les paroles susmentionnées en présence d'autres personnes, il n'a pas fait comparaître ni offert de faire comparaître au comité aucune de ces personnes pour confirmer son récit de l'incident.

Vu ces circonstances nous ne pouvons que conclure que le témoignage du sénateur Haydon à cet égard n'était pas exact.

Nous ratifions les conclusions du comité des Communes exposées dans l'alinéa numéro 7 sus-mentionné de son rapport. La conduite du sénateur Haydon était incompatible avec sa position et sa situation de sénateur du Canada et en était indigne.

LE SÉNATEUR DONAT RAYMOND

Un sommaire relatif aux rapports du sénateur Donat Raymond avec l'entreprise d'énergie électrique de Beauharnois paraît dans le rapport du comité des Communes qui nous a été soumis. Nous en citons les passages suivants:

(1) *Le sénateur Raymond fut nommé au Sénat le 20 décembre 1926. Le Sénat ayant accordé l'autorisation nécessaire, il comparut de plein gré devant le comité l'après-midi du 16 juillet 1931. Il affirma qu'ils souscrivit le 1er avril 1927, à la suggestion de l'hon. M. Mitchell et de M. Frank-P. Jones, 800 parts du syndicat Beauharnois au prix de \$30,000 qu'il paya. Ces parts devinrent 1,600 parts dans le deuxième syndicat, et comme c'était son droit, il souscrivit 1,600 autres parts au nom de J.-R.*